

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.266

Contrat de ville : extension de l'opération partir en musique

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.266**

POLITIQUE DE LA VILLE	Rapporteur : GUILLEMETEAU	Madame	WILLAUMEZ-
-----------------------	------------------------------	--------	------------

CONTRAT DE VILLE : EXTENSION DE L'OPERATION PARTIR EN MUSIQUE

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;
Vu les orientations de l'appel à projets 2022 ;
Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocation Familiale, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

La disponibilité de crédits Etat pour le contrat de ville 2022 permet de prolonger des actions supplémentaires sur la fin d'année. OMEGA conduit depuis 2 étés l'opération Partir en Musique qui vise à animer musicalement les lignes de transports en commun les plus fréquentées du réseau (A, B et 4). L'opération ayant reçu un accueil favorable des usagers des bus, l'opération s'étendra à la période de fin d'année sur 2 samedis (17 et 24 décembre 2022).

Comme précédemment, les groupes musicaux seront accompagnés d'un médiateur social d'OMEGA et d'un médiateur culturel de l'entreprise de programmation musicale qui recrute les groupes afin de permettre un échange avec les usagers.

Il convient de décider du soutien à ce projet.

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Partir en musiques à Noël	Association OMEGA	700,00 €	Anne-Marie TERRADE Hélène GINGAST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Considérant que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation du projet d'OMEGA Partir en Musiques à Noël

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 700 € à OMEGA pour la réalisation de cette action

D'AUTORISER Monsieur le Président toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 68 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022



AVEVANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° du 13 décembre 2022

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Et

L'association OMEGA sise 67 boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME, représentée par madame Anne-Marie TERRADE en sa qualité de président, ci-après dénommée « **l'Association** ».

Objet de l'avenant :

L'avenant introduit une action spécifique supplémentaire dans le champ de la convention : Partir en Musiques qui vise à animer musicalement les lignes de transports en commun les plus fréquentées du réseau (A, B et 4) sur 2 samedis (24 et 31 décembre).

L'Association interviendra avec un agent de médiation et assurera la programmation des groupes musicaux.

Dispositions financières

GrandAngoulême au titre du présent avenant versera la somme de 700 €.

Durée de l'avenant :

L'avenant 1 prendra effet après la délibération du conseil communautaire et jusqu'au 31 décembre 2022.

Avenant établi en 2 exemplaires

Fait à Angoulême le

Pour l'Association,

Pour GrandAngoulême,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_266-DE

Année civile 2022
Anne-Marie TERRADE

Réception par le préfet : 13/12/2022
Présidente
Affichage : 13/12/2022

Xavier BONNFONT
Président